



Bâtimeur de liens

Rapport d'activité de la résidence PHANUEL 2016



Résidence Phanûel - 71 Route Impériale - 83590 GONFARON

Tél: 09.70.75.32.60. phanuel@habitat-humanisme.org

UNE PENSION DE FAMILLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une pension de famille est un lieu destiné à l'accueil, sans limitation de durée, de personnes de faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome, à court terme, apparaît difficile, pour des raisons psychologiques et/ou sociales. Elle répond à un besoin social précis et identifié sur le terrain.

Elle s'adresse de manière privilégiée aux personnes ne relevant pas, ou plus, de structures d'insertion de type CHRS mais pas davantage d'un logement autonome.

Ce dispositif ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais plutôt dans une démarche de logement durable, dans un cadre semi collectif privilégiant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

POURQUOI PHANUEL

Le mot « Phanuel » évoque un lieu-dit dans la Bible où Jacob se battit une nuit avec un ange. Après ce combat Jacob repartit en voyant le soleil se lever sur le chemin de Phanuel. Ainsi, **Le nom de la résidence Phanuel est une invitation à ne pas désespérer sur les chemins difficiles de l'existence et à laisser la lumière éclairer nos pas vers l'avenir.**

Les premiers résidents ont été accueillis à la pension de famille le 30 octobre 2014.

En partant du postulat que la reconstruction des personnes passe par l'appropriation d'un espace privé personnalisé et par la possibilité de tisser du lien, la résidence Phanuel, située dans un village offrant toutes les commodités s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant aux résidents de conserver leur autonomie et leur intimité dans un cadre sécurisant, favorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

L'accueil de la personne, l'écoute, la réponse à des besoins exprimés ou repérés, l'accompagnement dans un projet de vie à court, moyen ou long terme, tout au long de son parcours dans la pension de famille constituent le fondement d'une démarche de développement social.

Cet accueil et cette écoute sont la préoccupation première de l'équipe de la résidence.



Une jeune histoire : SOLCOVAR et HABITAT ET HUMANISME VAR

Solidarité cœur du Var

L'association a vu le jour sous le nom « Les amis de Phanuel » au Luc en Provence. Elle avait comme objectif d'accueillir les plus défavorisés et faire justice aux droits des plus démunis.

En 2007 l'association « Les amis de Phanuel » a changé de nom pour s'appeler « Solidarités Cœur du Var » (SOLCOVAR), devenant ainsi le pôle territorial de l'Union Diaconale du Var.

Instigatrice du projet de la pension de famille, l'association a permis que la résidence voie le jour grâce au terrain mis à disposition par la mairie de Gonfaron et au soutien technique et financier d'Habitat et Humanisme. Aujourd'hui, près de 10 ans après la création de l'association SOLCOVAR, la maison Phanuel vit et offre une nouvelle chance à ses occupants.

Habitat et Humanisme Var

L'association « Habitat et Humanisme Var » a été créée en 2002, à Toulon, au sein d'un réseau associatif très actif sur l'ensemble des domaines liés aux actions de solidarité envers les plus défavorisés.

L'association se mobilise pour loger des personnes à revenus modestes par l'acquisition et la réhabilitation de logements en nom propre, la construction de pensions de familles pour les personnes en très grande difficulté, la gestion d'appartements confiés par des propriétaires privés, dits solidaires. Elle assure l'accueil et l'accompagnement des familles, l'information sur les droits et devoirs des locataires, le soutien dans les démarches quotidiennes, la mise en relation entre bailleurs, le développement de partenariats publics et privés.

Cette association fait partie de la fédération Habitat et Humanisme, créée en 1985 et reconnue d'utilité publique.

En accord avec les valeurs de sa Charte, Habitat et Humanisme développe une même philosophie d'action dans chacune de ses pensions de famille :

- Droit au temps : la durée de reconstruction est fonction de la personne et non pas d'un cadre administratif imposé de l'extérieur
- Autonomie et convivialité : chaque habitant est indépendant et les logements permettent une vie autonome. Toutefois, il existe des parties communes qui permettent aux résidents de se retrouver, de partager des repas, les hôtes veillent au bien être des résidents, les conseillent ou les aident dans des démarches à entreprendre et assure au quotidien une présence rassurante et bienveillante.
- Mixité et rencontres : il est important que les maisons puissent accueillir des publics variés, même s'ils ont en commun une certaine précarité. La mixité des âges, des sexes, des nationalités, des histoires ou du degré d'autonomie doit être assurée. De même, l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie de la maison favorise la convivialité et le lien entre les résidents et avec l'extérieur.
- L'insertion dans un réseau partenarial local : ce sont des lieux qui s'inscrivent dans la ville, grâce à un travail en réseau avec des partenaires institutionnels, associatifs, médicaux qui assurent un accompagnement professionnel.
- la gestion locative des logements.

L'ÉQUIPE DE PHANUEL

- Isabelle, hôtesse principale, à temps plein, salariée de l'association habitat et humanisme Var
- Philippe, hôte de maison, à temps partiel, salarié de l'association habitat et humanisme Var
- Jean-François a intégré l'équipe en janvier 2015, dans le cadre d'un mécénat de compétences. A la fin de son mécénat de 2 ans, il a fait le choix de rester dans la structure en tant que bénévole.
- Karine stagiaire du 1^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017
- Murielle, expert-comptable, qui intervient sur place une fois par mois en collaboration avec Pierre, référent de la résidence, pour la gestion des dépenses de la structure et la gestion des redevances.

Les hôtes de maison ont en charge la gestion locative, l'animation, l'accompagnement. Leur rôle est également de travailler en lien avec les partenaires du réseau social, médical et associatif. Ils veillent au bon fonctionnement de la maison.

La résidence Phanuel s'appuie sur une équipe de 13 bénévoles investis et actifs qui participent à la vie de la maison et s'impliquent quotidiennement pour le bien-être des résidents.

Ces bénévoles sont orientés par SOLCOVAR ou par HH Var, leurs missions sont définies en fonction de leurs souhaits, de leurs savoir-faire et de leurs propositions, en collaboration avec les salariés de la structure selon les besoins et demandes.

Certains d'entre eux font partie de l'équipe « aide à la mobilité » et proposent leurs services en tant que « chauffeurs-accompagnateurs », pour les résidents qui ont des rendez-vous à l'extérieur du village et ne peuvent utiliser les transports en commun (RV médicaux, sociaux, administratifs....).

D'autres font partie de l'équipe « animation », ils animent des ateliers et proposent des activités, l'année 2016 a vu de nouvelles activités se mettre en place, alors que d'autres n'ont pas été renouvelées :

- Peinture / dessin et loisirs créatifs
- Couture
- Sorties (piscine, promenades)
- Atelier journal
- Activités physiques et sportives

Enfin, nous avons pu compter sur le soutien de bénévoles qui œuvrent au sein du village en proposant des événements payants (concerts, repas à thème...) dont les bénéfices ont été reversés à la résidence Phanuel pour les fêtes de fin d'année (repas traiteur de Noël et cadeaux).



Répartition et missions des bénévoles par association

	Missions
Marcel	Réfèrent de la Résidence / membre de la commission d'attribution de logements
Michel	Accompagnant / membre de la commission d'attribution de logements
Patrick	Accompagnant
Marie	Accompagnant
Régine	Aides matérielles / Atelier Journal
Madeleine	Animation
Total :	6

 	Missions
Pierre	Réfèrent de la Résidence / membre de la commission d'attribution de logements
Monique	Accompagnant / membre de la commission d'attribution de logements
Sandra	Atelier journal
Michel	Activité Physique
Carine	Atelier Couture
Maurice	Accompagnement
Farid	Résident - Accompagnement
Total :	7

LES PARTENAIRES

Une des missions principales de la pension de famille consiste à réinscrire les personnes dans le tissu social et citoyen, au sein de la structure mais également dans l'environnement local.

La résidence Phanuel fait partie intégrante du dispositif social sur le territoire « cœur du Var ». Dans un souci d'efficacité les hôtes travaillent en collaboration avec les partenaires locaux, afin d'orienter correctement les résidents et obtenir les bonnes informations.

Après 2 ans d'existence, la pension de famille est complètement intégrée dans la vie du village et un réel partenariat avec les associations du village et les collectivités territoriales s'est installé.

Nous avons également signé un contrat avec une psychologue du village de Gonfaron. Noura intervient toutes les semaines, depuis le mois de novembre 2016, pour animer des ateliers spécifiques en art-thérapie (musique, marche, yoga).

Elle propose également des entretiens psychologiques individuels, une fois par mois, sur rendez-vous. Le règlement de ces ateliers et de ces entretiens est pris en charge par l'association H et H Var qui a, dans un premier temps, décidé de tenter l'expérience à titre expérimental pendant 6 mois.

Les résidents ont rapidement adhéré à ce projet qui leur permet de s'exprimer, corporellement et verbalement, auprès d'une professionnelle. Ces activités les aident à libérer leur parole, à apaiser leur mal-être et certaines tensions, nous avons également constaté que grâce à ces ateliers une cohésion de groupe se crée, nous avons ainsi vu naître des liens amicaux entre certains résidents.

L'expérience est donc positive et pourra être reconduite.

Secteur médico-social	CMP Brignoles
	CSAPA Brignoles
	Centre de santé de Gonfaron
	Association santé solidarité du Var (convention signée)
	CODES du Var
	Association AXIS (convention signée)
	Pharmacie de Gonfaron
Secteur social	Mairie de Gonfaron / CCAS de Gonfaron
	UTS du Luc
	CAF du Var
	CARSAT du Var
	SIAO (convention signée)
	Mission locale du Luc
	Pension de famille Garnier Brignoles (API Provence)
Services et aide à la personne	UDAF du Var
	Association SENDRA
	Association âge d'or services
	La « ressourcerie » (association AVEEP) de Brignoles
	Secours catholique du Luc
	Restau du cœur le Cannet des Maures
Loisirs et culture	Culture du cœur Var (convention signée)
	Amicale laïque de Gonfaron (convention signée)
	Club informatique de Gonfaron (convention signée)
	Association St Quinis de Gonfaron

Secteur médico-social	CMP Brignoles
	CSAPA Brignoles
	Centre de santé de Gonfaron
	Association santé solidarité du Var (convention signée)
	CODES du Var
	Association AXIS (convention signée)
	Pharmacie de Gonfaron
Secteur social	Mairie de Gonfaron / CCAS de Gonfaron
	UTS du Luc
	CAF du Var
	CARSAT du Var
	SIAO (convention signée)
	Mission locale du Luc
	Pension de famille Garnier Brignoles (API Provence)
Services et aide à la personne	UDAF du Var
	Association SENDRA
	Association âge d'or services
	La « ressourcerie » (association AVEEP) de Brignoles
	Secours catholique du Luc
	Restau du cœur le Cannet des Maures
Loisirs et culture	Culture du cœur Var (convention signée)
	Amicale laïque de Gonfaron (convention signée)
	Club informatique de Gonfaron (convention signée)
	Association St Quinis de Gonfaron

Les locaux

La construction de la maison s'est achevée en septembre 2014.

20 logements sont aménagés, répartis sur 1 rez-de-chaussée et 2 étages (accessibles par ascenseur) :

- ✓ 15 T1 de 23 à 26 m² pour des personnes seules
- ✓ 5 T1 Bis de 35 à 39 m² pour des familles monoparentales avec 1 enfant ou des couples sans enfant

La résidence accueille 25 personnes

Tous les logements sont meublés, les cuisines sont équipées et les salles de bain répondent aux normes d'accueil de personnes à mobilité réduite.

Les 4 logements du rez-de-chaussée sont spécifiquement aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Des locaux communs sont mis à disposition des résidents :

- ✓ Une cuisine
- ✓ Une salle commune divisée en 2 avec un espace salon (avec télévision, bibliothèque et espace jeux pour les enfants) et un espace pour les repas, les réunions et les ateliers
- ✓ Une buanderie
- ✓ Une terrasse
- ✓ Un jardin en cours d'aménagement
- ✓ Un parking avec abri pour vélos
- ✓ Un ensemble de boîtes à lettres individuelles (chaque résident a sa boîte à lettres)

L'équipe a fait le choix de laisser la cuisine et la salle commune ouvertes en permanence, de jour comme de nuit, y compris le week-end.

Ces espaces sont des lieux de rencontre, chacun s'y retrouve pour discuter, manger, préparer les repas, jouer de la musique, disputer des parties de Scrabble, participer aux ateliers ou réunions, regarder la télé, boire un café ou, tout simplement pour accéder au jardin.

Fermer ces salles reviendrait à condamner les moments chaleureux de la maison et l'accès au jardin pendant l'absence des salariés.

L'équipe a ainsi choisi de prendre un risque, en pariant sur l'autonomie et la responsabilisation des résidents, au bénéfice de la convivialité.

Un événement (vol de la télé) a conduit, après délibération entre l'équipe, les résidents et le bureau de H et H Var, à l'installation de caméras de surveillance dans l'entrée et la pièce commune.

Ce système sécurise les lieux et les personnes.



LA GESTION DES ADMISSIONS

1/ la commission d'attribution

Cette commission se réunit chaque fois qu'un ou plusieurs logements se libèrent et qu'au moins 2 candidatures sont recueillies, elle est composée de :

- ✓ un représentant d'Habitat et Humanisme Var
- ✓ un représentant de SOLCOVAR
- ✓ les hôtes de maison
- ✓ un représentant de la mairie de Gonfaron
- ✓ les référents sociaux qui déposent une candidature et qui souhaitent la présenter peuvent intervenir uniquement pour le passage de leur dossier.

Les candidatures sont orientées par le SIAO, après diagnostic et évaluation de la pertinence de ce type d'habitat pour la personne. Les candidats sont invités à visiter la maison et à rencontrer les hôtes, ils passent un moment au sein de la résidence, accompagnés de leur référent social, boivent un café, rencontrent les résidents. Les partenaires géographiquement proches (CCAS, associations....) qui nous sollicitent sont invités à passer par le SIAO.

La commission étudie les candidatures et choisit celles qui lui paraissent opportunes en fonction de la personnalité du candidat et de l'équilibre de la maison. Elle fonde ses avis sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ son degré d'isolement
- ✓ ses ressources (tous les résidents sont bénéficiaires des minimas sociaux)
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif
- ✓ l'acceptation du règlement intérieur de la résidence et l'acceptation de l'accompagnement social/ médical et /ou psychologique si besoin

Si le dossier est validé par la commission d'attribution, le résident est invité à prendre contact avec l'équipe, par l'intermédiaire de son référent social, pour organiser l'entrée dans les lieux.

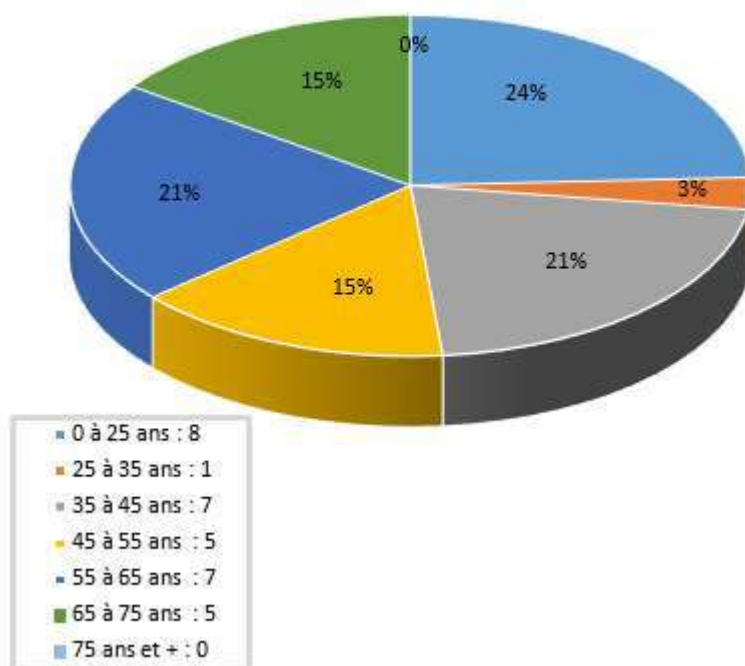
La résidence Phaniel accueille des femmes seules, des hommes seuls, des parents isolés avec un enfant, des couples.

2/ le comité de suivi

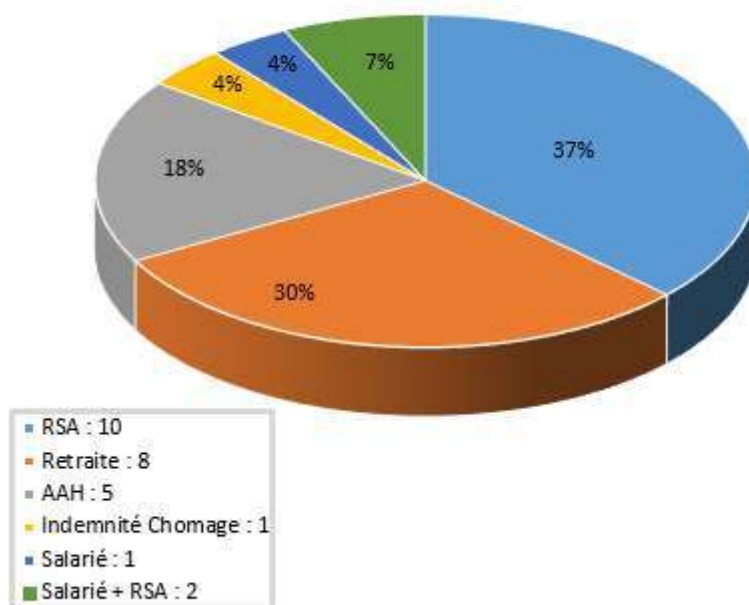
Il permet d'évoquer le suivi des résidents ; il se réunit périodiquement, selon la forme prévue dans le projet social, et souvent à la suite de la commission d'attribution.

En 2016 nous avons accueilli 33 personnes :
 6 enfants (1 à 13 ans)
 15 femmes
 12 hommes

Ages de s présents sur l'année 2016:
 33 personnes dont 6 enfants



Nature des ressources des résidents présents sur 2016 :
 27 adultes



3/ La procédure d'entrée

La procédure d'entrée se déroule en plusieurs étapes :

- ✓ Signature du contrat d'occupation et du règlement intérieur
- ✓ Etat des lieux
- ✓ Remise des clés
- ✓ Mise en place du mode de paiement
- ✓ Elaboration des dossiers d'aides (APL, FSL)
- ✓ Aide à l'aménagement du résident
- ✓ Présentation aux autres résidents (à l'occasion du petit – déjeuner, du repas ou d'une réunion)

Les résidents sont toujours prévenus à l'avance, de l'arrivée d'un nouveau venu.

L'arrivée d'un nouveau résident représente un temps d'accompagnement conséquent qui nécessite beaucoup d'attention car, outre les démarches administratives c'est un moment difficile pour le nouveau venu qui doit faire face à des bouleversements importants : changement de vie, de lieu, de voisins, de réseau social.

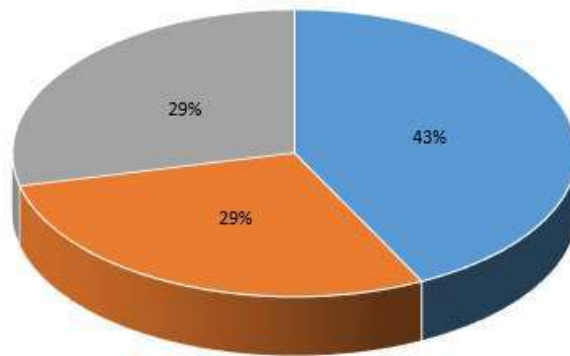
Dans la mesure du possible nous demandons au référent social d'accompagner physiquement la personne le jour de son arrivée et de continuer un accompagnement social pendant environ 2 mois, le temps d'établir si nécessaire, le relais avec l'assistante sociale du secteur et de régler les dossiers administratifs tels que changement d'adresse, dossier FSL etc....

En 2016, 7 personnes ont quitté la pension de famille :

- 2 femmes ont repris la vie conjugale avec leur compagnon respectif, l'une à Gonfaron, l'autre à Draguignan
- 1 femme a intégré un logement autonome à Fréjus, sa ville d'origine, aidée par sa curatrice
- 1 homme a intégré un logement autonome au Luc suite à un retour à l'emploi
- 1 femme a été réorientée en institution psychiatrique
- 1 homme est décédé
- 1 maman et son enfant sont partis en logement autonome à La Seyne sur mer

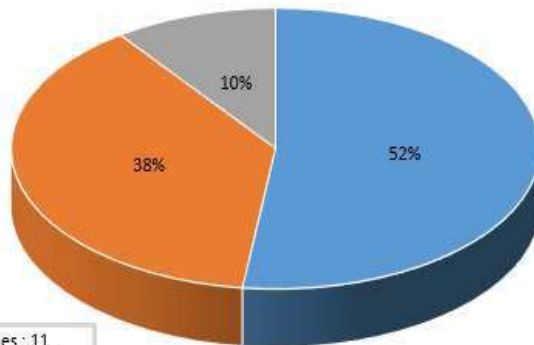
La commission d'attribution des logements s'est réunie 4 fois, l'équipe a reçu 21 candidatures dont 14 directement orientées par le SIAO ; sur ces 21 candidats 7 ont été admis à Phanuel, et sur ces 7 admissions 5 étaient des femmes dont 2 avec un enfant.

Répartition des admissions : 7 personnes



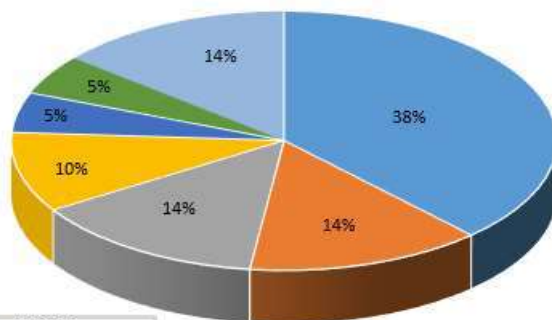
- Femmes seules : 3
- Femmes avec 1 enfant : 2
- Hommes : 2

Candidatures par genre : 21 personnes dont 2 enfants



- Femmes : 11
- Hommes : 8
- Enfants : 2

Organismes prescripteurs : 21 personnes



- UTS : 8
- CHRS : 3
- Association : 3
- CSAPA : 2
- CCAS : 1
- CHU : 1
- Autres : 3

La gestion locative

La pension de famille est financée par le paiement des redevances d'une part et par une subvention de la DDCS d'autre part.

Les résidents bénéficient de l'allocation personnalisée au logement (APL).

Le montant de la redevance comprend :

- Le loyer du logement
- L'électricité
- L'eau
- L'assurance habitation
- L'amortissement du mobilier (prestations annexes)

Au 1^{er} janvier 2016 le montant des redevances s'élevait à :

- T1 395,40 € + 15 € prestations annexes = 410,40 €
- T1 Bis 470,40 € + 15 € prestations annexes = 485,40 €

Les redevances sont actualisées au 1er janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice de références des loyers (IRL) en application de la loi ALUR.

Une fois par mois la comptable et le référent HH Var sont présents dans la structure pour faire le point sur la situation locative des résidents :

- Encaissement des loyers
- Bilan des situations si besoin
- Financement du quotidien de la pension de famille
- Règlement des factures de fonctionnement

Chaque fin de mois les hôtes de maison envoient, sous forme de tableau, le montant dû par chaque résident à la comptable qui édite alors les avis d'échéance du mois en cours et les quittances du mois précédent. Ces documents sont distribués dans les boîtes à lettres ou envoyés aux curateurs pour les résidents concernés.

A leur arrivée, les résidents peuvent solliciter le FSL accès (Fond Social au Logement) pour une aide au paiement de la caution et du 1^{er} mois de loyer. Ce dossier est élaboré en collaboration avec les référents sociaux.

En 2016, 2 résidents ont obtenu cette aide, 3 ont déposé un dossier et sont, à ce jour, en attente de réponse et 1 dossier a été refusé pour cause de ressources dépassant le plafond.

L'accompagnement

Accompagner signifie « faire avec », ainsi le rôle des hôtes de maison et des bénévoles est de faire avec les résidents et non faire à leur place

Au quotidien, l'accompagnement se traduit par des conseils et de l'aide aux démarches administratives.

Certains résidents sont totalement autonomes et sollicitent peu les hôtes de maison, d'autres le sont beaucoup moins, ne l'ont jamais été ou ont perdu certains automatismes : longs séjours en institutions, vie d'errance et rupture avec la société, ou prise de médicaments sont autant de facteurs qui prédisposent à cette perte d'autonomie. L'aide des hôtes porte notamment sur les actions suivantes :

- Ouvrir ses droits à la santé (carte vitale, CMU, complémentaire....)
- Ouvrir ses droits à la CAF
- Ouvrir ses droits à la retraite
- S'inscrire au Pôle emploi
- Faire les démarches relatives à la recherche d'emploi (aide à l'élaboration du CV, de la lettre de motivation, consultation d'offres d'emploi, participation aux forums de l'emploi du secteur...)
- Etablir sa carte d'identité
- Ouvrir un compte en banque
- Régulariser sa situation au niveau budgétaire (régler ses dettes, faire un dossier de surendettement, faire un échéancier)
- Inscrire son enfant à l'école ou à la Halte-garderie
- S'inscrire sur la liste électorale
- Passer son permis de conduire
- Faire sa déclaration de revenus aux impôts
- Chercher un logement autonome ou une autre solution d'hébergement

Autant d'actes et de démarches qui permettent de se relier à la vie sociale et citoyenne, mais également de pouvoir bénéficier de certaines aides. Ces démarches nécessitent la mobilisation d'énergie, de capacités ou de savoirs que certains n'ont pas ou ont perdu. Le rôle des hôtes de maison est de conduire les personnes vers une plus grande autonomie. Toutefois, cet accompagnement ne se substitue pas à l'accompagnement social proposé par les services de l'UTS (unité territoriale sociale) du secteur, ou par les services adaptés.

Les hôtes de maison orientent les personnes vers les assistantes sociales et les professionnels concernés selon les problématiques rencontrées.

L'équipe visite les logements tous les 2 mois. Les résidents sont prévenus de ces visites qui ont lieu en leur présence.

Ces visites permettent d'une part, de vérifier que le résident s'est approprié son lieu de vie, signe que la personne a pris ses repères et se stabilise et, d'autre part, d'être alertés en cas de défaut d'entretien ou de dégradations, signes avant-coureurs d'un éventuel « mal-être ».

Dans ce cas, une concertation entre l'équipe, le résident, son référent social ou sa curatrice si besoin, permet de faire le point sur la situation afin de trouver des solutions pour remédier au problème (aide à domicile, suivi psychologique, intervention de société de nettoyage, aide à l'achat de produits ménagers...).

Les problématiques rencontrées

Le public accueilli à la pension de famille est composée de femmes et d'hommes socialement isolés ou en situation de précarité.

Certains résidents connaissent des problèmes de santé qui, associés à la perte de statut social, de revenus ou de droits, accélèrent un processus de dégradation de l'estime et la confiance en soi qui, pour certains, risquent d'entraîner un isolement encore plus important et une dégradation de la santé physique.

Les résidents bénéficient souvent des minima sociaux ou d'allocations d'indemnités liées au handicap.

Ainsi, la personne qui arrive dans la structure fait déjà l'objet d'un suivi :

- Soit social
- Soit professionnel
- Soit médical

L'objectif est de pérenniser ce suivi et de travailler en partenariat avec les services concernés. Cette collaboration est un gage de réussite pour un accompagnement personnalisé.

Les personnes arrivent souvent avec un parcours de vie chaotique :

- Addiction
- Pathologie psychiatrique
- Désocialisation
- Problème identitaire

Au quotidien, cela se traduit par des problèmes de comportements récurrents qu'il faut essayer de résoudre par un travail de fond avec le résident et la mise en place d'un suivi individuel.

Il y a autant de suivis individuels que de résidents et ceux-ci portent sur des domaines aussi variés que la santé, l'accès aux droits, l'emploi, l'accès à la culture, les loisirs, la resocialisation ou la parentalité.

On peut ainsi reprendre l'exemple de Y, résident de 42 ans, cité lors du rapport d'activité de 2015, arrivé en octobre 2014, souffrant d'une addiction à l'alcool et avec qui il a été nécessaire de mettre en place, dès le début, des mesures d'accompagnement spécifiques. Sa référente sociale a fait le relais avec le CSAPA de Brignoles (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour un suivi hebdomadaire. L'équipe de la résidence s'est mise en relation rapidement avec l'équipe du CSAPA pour faire

régulièrement le point sur la situation de cette personne, ce qui a conduit, au bout de quelques mois, à envisager, en concertation avec le résident, une cure en centre spécialisé. Au retour de la cure, ce résident a participé aux ateliers d'aide à la recherche d'emploi, mis en place par l'équipe de la résidence, ce qui lui a permis de trouver un remplacement de courte durée dans un restaurant de Gonfaron, puis un poste de vendangeur, pour quelques jours, chez un viticulteur du village, ainsi que quelques remplacements chez un restaurateur à Flassans.

Nous avons cependant fait ensemble le constat que Y n'était pas totalement abstinente et que son addiction représentait un frein pour son retour à la vie active.

Nous avons œuvré pour l'aider à avoir une meilleure estime de lui-même, en mettant en avant ses compétences de cuisinier et de pâtissier.

Peu à peu il a repris confiance en lui, a diminué sa consommation d'alcool et a été élu représentant des résidents.

Il a de nouveau effectué des remplacements chez un restaurateur qui, satisfait de son travail et touché par son parcours lui a rapidement proposé un CDI (fin 2015)

Malheureusement, malgré sa motivation et la joie que lui a procurée cette proposition, l'angoisse et le stress ont rapidement repris le dessus et, au bout de 2 semaines, il s'est de nouveau alcoolisé et n'est pas allé travailler pendant 3 jours.

Son patron n'a pas signé le contrat mais a précisé que ce n'était pas un refus définitif et que le jour où il reviendrait, avec de nouvelles perspectives, il lui donnerait une autre chance.

Le résident a alors pris la décision, en concertation avec l'équipe de Phaniel et l'équipe du CSAPA, de repartir en cure puis en postcure, il est ainsi reparti en cure en début d'année 2016.

Il est toujours dans une dynamique de soins, s'implique de plus en plus dans la vie de la pension de famille et participe aux ateliers et aux permanences avec la psychothérapeute. Il n'est pas totalement abstinente et l'équipe continue à le soutenir dans tous ses projets, notamment celui de partir pour un séjour au monastère des îles du Lérins qu'il a découvert lors d'un week-end organisé par l'équipe du Secours Catholique de Draguignan.

Nous avons convenu qu'il n'était pas prêt pour reprendre une activité professionnelle si elle n'est pas encadrée. C'est la raison pour laquelle nous continuons à l'accompagner vers d'autres démarches, liées à sa santé et son bien-être, pour envisager plus tard un retour vers l'emploi.

Nous avons également l'exemple de L, jeune maman de 23 ans, arrivée en février 2015 avec sa fille de 2ans.

Cette jeune femme est arrivée à la pension de famille après une rupture, en incapacité d'assumer seule les charges de son loyer, sans emploi, sans permis, sans projet professionnel ou personnel.

Il a fallu dans un premier temps, l'aider à s'installer avec sa fille, prendre ses repères dans cette nouvelle vie avec son enfant et surtout, dans un second temps, lui apprendre à respecter les règles d'une vie en semi-collectivité et de fait, des règles de vie en général.

A son arrivée, cette jeune maman refusait l'autorité, quelle qu'elle soit, se moquait du règlement intérieur, participait peu aux activités communes et était souvent en colère.

L'équipe a pris le temps de l'écouter, de la conseiller et de l'orienter vers les services et professionnels dont elle avait besoin.

Elle a ainsi régularisé sa situation administrative (carte d'identité, carte vitale, résiliation des abonnements EDF, eau etc... de son ancien logement...) puis, peu à peu, elle s'est apaisée et a commencé à participer aux activités de la résidence.

En 2016, suite aux ateliers d'aide à l'emploi, accompagnée par l'équipe, elle a signé un contrat de travail de 2 ans avec une association locale d'insertion par l'emploi (SENDRA) et ainsi, 4 h par semaine, elle a en charge le ménage des parties communes de la résidence Phanuel.

Ce projet a été étudié ensemble pour que, durant ce temps de travail, elle s'approprie le statut de salariée de l'association SENDRA et non celui de résidente de Phanuel.

Cet emploi a été un véritable tremplin pour cette jeune femme :

Elle a inscrit sa fille à la crèche, puis à l'école, démarches qui pour elles, représentaient de grandes difficultés. Il lui a fallu plusieurs semaines, avec le soutien de l'équipe pour finaliser ces inscriptions.

Elle s'est ensuite inscrite à l'auto-école du village pour passer le permis de conduire et sur les conseils de l'équipe, a pris rendez-vous avec une assistante sociale pour bénéficier d'une aide au permis, octroyée par la mairie de Gonfaron.

Elle a appris à s'organiser pour concilier sa vie de maman et sa vie professionnelle.

Elle a peu à peu pris sa place au sein de la structure, participe régulièrement à la préparation des repas communs, aux ateliers et sorties proposées.

Nous avons établi avec elle un échéancier de paiement pour les loyers, elle le respecte et a demandé de l'aide à l'équipe pour l'aider à ranger et trier ses documents administratifs, ainsi que pour apurer des dettes antérieures à son arrivée.

Nous l'avons également orientée vers un service d'aide à la parentalité, à sa demande.

Cette jeune maman a pris conscience qu'elle avait des lacunes et a tout mis en œuvre pour les combler, elle sait qu'elle peut rester à la pension de famille le temps qu'il lui faudra pour assumer de manière autonome son rôle de jeune maman active.

Nous pouvons de nouveau établir le constat que le travail de partenariat, mais également la confiance établie entre l'équipe et les résidents, se révèlent positifs pour eux, leur bien-être physique et moral et contribuent à leur (ré) apprentissage des gestes de la vie quotidienne.

De plus, la pension de famille s'inscrivant dans une logique de logement durable, notre objectif est de permettre aux personnes d'accéder à un logement autonome, en respectant l'équilibre, le désir et le rythme de chacun pour y accéder.

LA VIE DE LA MAISON

1/activités et animation

En adéquation avec le projet social de la résidence Phaniel et le dispositif des pensions de famille, ainsi qu'en réponse aux besoins constatés, l'activité s'articule autour :

- D'un accompagnement individuel
- D'activités collectives permettent aux résidents de se resocialiser, de créer du lien et de valoriser leur compétences

Le public accueilli étant fragilisé par un parcours de vie difficile il est important que chacun se sente « chez lui », reprenne des repères et réapprenne à avoir une vie sociale.

C'est la raison pour laquelle certaines activités ont lieu au sein de la résidence, animées par des intervenants extérieurs (bénévoles ou partenaires) et d'autres ont lieu en dehors. Ces interventions permettent l'intégration des résidents dans la structure et créent du lien entre eux, elles leur permettent également de sortir de leur environnement et de s'intégrer à la vie du village.

Certaines activités sont régulières et planifiées sur l'année, d'autres sont ponctuelles.

<i>Activités régulières de la résidence</i>
Tous les mardi - Petit déjeuner
Tous les mercredi - repas commun
Tous les mardi et jeudi - Courses

<i>Ateliers proposés et animés par bénévoles</i>
Atelier peinture
Atelier journal
Dessin
Activité physique
Couture
Jardin
Manucure
informatique

<i>Ateliers proposés et animés par organismes ou hôtes</i>
Technique recherche emploi TRE
Equilibre alimentaire
Tri des déchets
Atelier d'Art Thérapie

Animations au sein de la Résidence

Apéritif dinatoire du vendredi - ss alcool

Comité repas

Réunion interne résidents - animée par les représentants des résidents

Anniversaires des résidents

repas avec d'autres pensions de famille

Gouter gourmand avec les enfants

Organisation après midi : jeux de société

Projections de films



Animations à l'extérieur de la Résidence

repas dansant

Concert de Noël

Organisation de vide greniers

Tournoi de Pétanque

Dîner dansant repas

Sorties effectuées sur l'année 2015/2016

Circuit des crèches de Noël

Croisette de Cannes

Concert de Nicole Rieu

MUCEM de Marseille

Sortie bord de rivière

Parc aquatique de la Seyne/mer

Sorties maison de la Nature aux Mayons

Visite d'une châtaigneraie

Visite d'un harras

Village des tortues

Gorges du Verdon

Plage du Mourillon

Journée festive inter-pensions de famille du Var à la résidence sociale " André Chaurière" à St- Maximin le 02 juin 2016



Atelier jardinage



Remerciements des enfants de la Résidence à H&H Var pour l'achat du Trampoline - été 2016

2/ le conseil de concertation

La mise en place du conseil de concertation associant des représentants des résidents (élus) d'Habitat et Humanisme Var, de l'association SOLCOVAR et l'équipe de salariés, correspond à une exigence de la loi.

Les membres du conseil de concertation sont consultés notamment sur l'élaboration ou la révision du règlement intérieur, préalablement à la réalisation de travaux, ou sur tout projet susceptible d'avoir une incidence sur les conditions de vie ou de logement des résidents. Il se réunit une fois par an.

Au cours du conseil de concertation qui s'est réuni le 08/12/16, plusieurs sujets ont été abordés suite à une réunion préalable des résidents, organisée par les représentants :

- Proposition des aménagements extérieurs : les travaux devraient débuter début en 2017
- Continuité des activités déjà existantes
- En matière de sécurité il a été constaté que les fenêtres et volets des salles communes ne sont pas toujours fermés la nuit, il a été convenu de proposer un planning aux résidents pour qu'ils ferment à tour de rôle.
- Il a également été soulevé le problème de la propreté des parties communes et du manque de respect de ces lieux, l'idée d'établir un planning de tâches à effectuer, par équipes de résidents, a été adoptée à l'unanimité et il est effectif depuis janvier 2017
- Un avenant au règlement intérieur a été voté : les chats sont acceptés dans la pension de famille sous diverses conditions: le chat doit être vacciné, stérilisé et ne doit pas quitter son logement. Le propriétaire du chat s'engage à éviter toute nuisance.

3/les réunions mensuelles

Chaque fin de mois les résidents et l'équipe se réunissent :

- **Le comité des résidents** : permet de faire le point sur le mois écoulé, tant au niveau des activités que des événements ou des incidents. Cette réunion est l'occasion de rappeler si besoin le règlement intérieur et de donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur la vie de la résidence. Les activités du mois suivant sont également annoncées puis sont ensuite affichées. Cette réunion a pour but de traiter les questions du quotidien. A cette occasion les hôtes de maison jouent le rôle de médiateurs.
- **Le comité repas** : depuis le deuxième trimestre 2016, le comité repas est composé uniquement de résidents, sur la base du volontariat, sans membre de l'équipe. Cette décision a été prise dans le but de conduire les résidents vers une plus grande autonomie et une responsabilisation par rapport à leur participation dans la résidence. Les résidents qui choisissent un menu doivent ensuite faire la liste des courses, en fonction du nombre de personnes inscrites et vont ensuite effectuer les achats, avec un « résident bénévole » habilité à conduire le véhicule de la pension de famille. L'argent est confié aux résidents qui prennent ainsi tout en charge : le menu,

la liste des courses, les achats, le paiement, la remise de la facture aux hôtes de maison et la préparation du repas. Les consignes à respecter sont de prévoir des menus équilibrés et ne pas dépasser 4€/repas /personne. Ce comité a vu le jour grâce à un travail mené en partenariat avec le CODES et l'association « finances et pédagogie ». C'est un pas supplémentaire vers une plus grande autonomie et l'apprentissage(ou réapprentissage) d'actes simples de la vie quotidienne.

LES PROJETS REALISES EN 2016

- **Une convention de partenariat a été signée entre la résidence Phanuel et l'association AXIS.** Cette convention concerne des ateliers sur la valorisation de l'estime de soi et des compétences psychosociales. Les ateliers ont également pour objectifs de donner des informations de base sur la santé, les dispositifs d'accueil et l'accès aux soins, dans le but de proposer un accompagnement vers l'emploi. Ces actions ont commencé début mars 2016 à raison d'une fois par mois et s'adressent particulièrement aux bénéficiaires du RSA, de l'AHH et de l'ASS.
- **Parallèlement à ces actions, des ateliers d'activité physique ont été proposés aux résidents** par un professionnel du sport bénévole, les résidents ont ainsi bénéficié de séances de gym douce et ont effectué de petites randonnées.
- **Un « atelier journal » a également vu le jour**, avec l'aide de quatre bénévoles. Cet atelier a pour objectif la création et la parution d'un journal trimestriel, relatant la vie de la maison et mettant en avant les créations (poèmes, dessins...) des résidents. Cette activité permet aux participants de s'exprimer mais également de s'approprier ou se réapproprier le langage écrit et la langue française. L'année 2016 a vu la parution de 3 numéros.
- **Nous avons eu le plaisir de changer de véhicule en cours d'année**, nous pouvons ainsi transporter 8 résidents, en plus du conducteur, en toute sécurité.

Les animations et ateliers réguliers, les sorties, les repas et fêtes à thèmes se poursuivront en 2017.



LES PROJETS PREVUS EN 2017

Il est prévu la mise en place d'un **comité d'animation**, géré par les résidents en collaboration avec un animateur, recruté en service civique. Ce comité aura pour vocation d'organiser l'animation de la pension de famille (sorties, voyages, activités....) en répondant aux demandes des résidents qui seront codécideurs.

Il est également prévu la mise en place d'un **comité hygiène et cadre de vie** qui aura pour vocation de sensibiliser les résidents à l'entretien et la préservation de leur cadre de vie, en l'occurrence la résidence Phaniel. Les membres de ce comité, composé de résidents et d'un(e) bénévole auront pour mission de nettoyer, ranger, organiser les pièces communes, faire du petit bricolage, en renfort de ce qui est déjà fait tout en veillant au bon état de celles-ci.

Nous allons également mettre en place un **comité de jardinage**, également composé de résidents et d'un (e) bénévole dont la vocation sera l'entretien de l'extérieur, du poulailler, la culture du potager et l'embellissement des terrasses.

Enfin, un **comité d'accueil des nouveaux résidents** va également voir le jour, avec pour mission l'accueil, la présentation de la maison, de son fonctionnement et la découverte du village.

Le but de ces groupes est de renforcer le pouvoir décisionnaire des résidents et de continuer le travail de responsabilisation déjà initié, « permettant ainsi des modes d'action dont les objectifs portent sur l'amélioration du cadre de vie et le vivre ensemble » (UNAFO. janvier 2016), renforçant ainsi la convivialité inhérente à la structure.

CONCLUSION

La pension de famille représente un type de logement alternatif qui doit permettre de rompre avec les formes d'hébergement classique en matière de réponse sociale, de cadre et de qualité de vie.

L'aspect du logement, l'état d'esprit de la résidence font de la pension de famille un lieu pour se poser et partager des moments de vie. C'est un lieu qui se veut accueillant, sécurisant et convivial où les compétences de chacun sont recherchées et valorisées.

Chacun y retrouve des repères, un rythme de vie régulier, tisse du lien social, retrouve un mieux-être physique et psychologique pour retrouver la force d'avoir des projets personnels de santé, d'insertion professionnelle, de logement, de vie affective et sentimentale etc.....

C'est en poursuivant ces objectifs que l'équipe de la résidence Phaniel a l'ambition et réussit, avec ses résidents, à faire vivre cette maison « pas comme les autres » où l'on réapprend l'estime de soi, la confiance et le « vivre ensemble ».

Philippe, Jean-François, Isabelle